



Réseau Éducation Sans Frontières des Bouches du Rhône

Tel : 06 31 32 48 65

Courriel : resf13@no-log.org

Site National : <http://www.educationsansfrontieres.org>

Le 21 Décembre prochain, soyons nombreux à exiger des tribunaux français une "justice" qui respecte les droits élémentaires, et ne les sacrifie ni à une politique inhumaine du chiffre d'expulsions ni à des alliances diplomatiques, ou des intérêts économiques honteux, envers des pays dont tout le monde connaît la brutalité extrême contre un peuple entier, ni à l'affichage délibéré d'une xénophobie d'état et d'une violence sécuritaire, d'un "tout répressif", aux dépens des libertés, et propres à conforter l'extrême droite et ses idées.

Défendons le droit à fuir des persécutions arbitraires, à protéger sa famille, son intégrité physique, sa vie!

Défendons le droit à l'émotion, à l'indignation, à la solidarité, face à l'inacceptable. Chaque tentative de dissuasion est lourde de menaces, et pour les sans papiers qu'on veut isoler, et pour tous ceux qui ne se résignent pas à l'indifférence, à l'impuissance, à la loi du silence.

Contre la démission programmée de l'opinion, contre toutes les expulsions, et d'autant plus contre ce qui ressemble aux déportations vers le pire, de sinistre mémoire, soyons nombreux à résister !

JUSTICE !

au nom des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine

Ferzende TASTAN, d'origine kurde, risque plus de trente ans de prison, voire la mort s'il est expulsé vers la Turquie.

Réfugié politique (même si ce statut lui a été refusé comme à beaucoup d'autres), M. Tastan est père de 5 enfants dont 4 sont encore scolarisés à Marseille. Toute la famille, arrivée il y a 5 ans, n'aspire qu'à vivre en paix en France après les souffrances vécues dans leur pays.

M. Tastan, arrêté lors d'un contrôle de routine et emprisonné au centre de Rétention du Canet a été transporté clandestinement à l'aéroport de Lyon pour éviter les manifestations de solidarité lors de son départ. Il y est aujourd'hui en prison et va être jugé pour "refus d'embarquement" car il a refusé de repartir vers l'enfer (tortures, traitements inhumains dans les prisons turques que condamnent unanimement tous les observateurs des droits de l'homme).

**Venez nombreux à Lyon (bus resf)
pour exiger la libération et la régularisation de Mr TASTAN
et entendre ce que pense la Justice :**
D'une personne qui devant la persécution a cherché asile en France.
Article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948

Procès pour refus d'embarquement de Ferzende TASTAN au TGI de Lyon
VENDREDI 21 DECEMBRE 2007 14h
Verdict du procès de Florimond Guimard à Aix en Provence

Florimond Guimard professeur des écoles à Marseille, a été poursuivi pour sa participation à la manifestation du 11 novembre 2006 à l'aéroport de Marseille Marignane pour protester contre l'expulsion d'un parent d'élèves Sans Papiers, père de deux enfants scolarisés à Marseille.

Il a été convoqué devant le tribunal d'Aix en Provence le 22 octobre pour répondre d'actes de « violence » envers

des policiers qu'il n'a pas commis, l'audience l'a montré.

La mobilisation à l'occasion du procès de Florimond a été forte. Les faits requalifiés en rébellion, il risque encore deux mois de prison avec sursis sans amende.

Nous exigeons la relaxe.

**Le verdict sera rendu le vendredi 21 décembre à 14h au TGI d'Aix-en-Provence (Bd Carnot)
Pour ceux qui le peuvent, venez entendre ce que pense la justice :**
**D'un acte de solidarité pour qu'une personne ait le droit de circuler librement et
de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.**

Article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948